

## Informations Générales – NOUVEAU !

Catégories Par Âge

Processus d'inscription

Soumettre Sa Musique

Dates Limites

Frais d'inscription Et Remboursements

Répertoire, Limites de Temps & Accessoires – NOUVEAU !

CATÉGORIE PRÉCOMPÉTITIVE

CATÉGORIE JUNIOR

CATÉGORIE SENIOR

Prix Régionaux – NOUVEAU !

Sélection Pour la Finale du YAGP – NOUVEAU !

**Veillez noter : ne pas adhérer aux règles et réglementations du YAGP entraînera une inéligibilité à être placé dans le Top 3 de toute compétition.**

## Informations Générales

- Le YAGP est ouvert aux élèves danseurs de toutes nationalités, de 9 à 19 ans. Les élèves plus jeunes ou plus âgés sont autorisés à participer uniquement dans les catégories Ensemble ou Pas de Deux, tant que l'âge moyen des danseurs tombe entre 9 et 19 ans.
- L'âge d'un participant à la saison 2019 du YAGP est déterminé à partir de son âge au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.
- **Les danseurs professionnels ne sont pas autorisés à participer au YAGP.** Le YAGP définit un danseur professionnel comme quiconque ayant un emploi à temps-plein en tant que danseur au sein d'une compagnie professionnelle, avec un contrat annuel engageant le danseur pour au moins 26 semaines par an. Cela inclut les danseurs qui ne sont pas actuellement employés, mais ont déjà eu un tel contrat par le passé.
- Nous encourageons les participants au YAGP, les parents, ainsi que les enseignants, à consulter le site internet du YAGP <http://www.yagp.org>, et à SUIVRE LE YAGP SUR FACEBOOK ET TWITTER pour obtenir les dernières informations d'inscription ainsi que d'autres mises à jour.
- Les danseurs peuvent participer à la compétition en tant que solistes, partie d'un Ensemble ou d'un Pas de Deux, ou n'importe quelle combinaison de ces catégories.
- Les participants à la compétition peuvent soit représenter une école, être danseur indépendant non affilié à une école, ou encore être danseur indépendant affilié à une école.
- Les participants sont libres de s'inscrire à plusieurs Semi-Finales (sous réserve de disponibilité de places pour chaque compétition).
- Afin d'être autorisés à concourir dans la catégorie Ballet Classique pour quelque Semi-Finale que ce soit, les danseurs doivent sélectionner leur(s) variation(s) dans la Liste du Répertoire Classique autorisée (voir ci-dessous, et merci de **prendre en compte les restrictions d'âge sur les variations**).
- **Il est de la responsabilité des participants d'obtenir la permission d'utiliser une chorégraphie** pour toutes les variations pouvant le nécessiter.
- Les élèves sont autorisés à effectuer plus d'une variation, cependant le YAGP se réserve le droit de restreindre le nombre de variations qu'un élève peut effectuer, le nombre d'évènements auxquels un élève se présente, ou de décliner toute inscription, à la discrétion du YAGP.

- Tous les participants solistes dans les catégories Junior et Senior peuvent faire le choix de participer dans une ou deux des catégories suivantes :
  - Ballet Classique : les variations doivent être choisies dans la Liste du Répertoire Classique ci-dessous.
  - Contemporain / Libre : cette catégorie inclut toute variation « libre » qui n'est pas tirée de la Liste du Répertoire Classique, et qui présente un aspect différent de la compétence et de la polyvalence du participant en tant que danseur.

**VEUILLEZ NOTER : Pour être admissible en finale, chaque participant doit effectuer au moins une variation Classique tirée de la Liste du Répertoire Classique fournie par le YAGP.**

- Les participants souhaitant effectuer un Pas de Deux de la Liste du Répertoire Classique peuvent uniquement danser l'adagio et la coda.
- Les participants précompétitifs sont limités à la Liste du Répertoire Classique spécifique à la catégorie précompétitive. Le règlement du YAGP permet aux enseignants des participants précompétitifs d'apporter de légers changements à la variation classique originale, ceci afin d'accommoder le niveau technique spécifique de l'élève. Si des modifications importantes sont apportées à une variation classique, ou si une œuvre originale est chorégraphiée pour l'élève, cette variation sera alors considérée comme une entrée de la catégorie « Contemporain / Libre ».

### **DANSER EN POINTE**

Nous sommes fermement engagés à assurer la sécurité et le bien-être des danseurs, et tout particulièrement de nos plus jeunes participants. Veuillez vous assurer de suivre les consignes ci-dessous :

- Il est strictement interdit aux participants de 10 ans et moins de danser en pointe. Tout participant concerné choisissant de danser en pointe sera disqualifié et non éligible à tout placement au sein de la compétition.
- Il est fortement découragé aux participants de 11 ans de danser en pointe.

NOTE : Les participants précompétitifs dansant en demi-pointe peuvent effectuer toute variation du répertoire Junior en plus du répertoire précompétitif.

- Les Master Classes avec les membres du jury du YAGP et les professeurs font partie intégrante de l'expérience YAGP, et de la mission éducative du YAGP. Bien que **la participation ne soit pas obligatoire**, nous encourageons vivement tous les participants à profiter pleinement de ce précieux aspect de l'expérience YAGP. **Les Master Classes sont comprises dans les frais d'inscription.** La présence n'y est pas obligatoire et n'affectera ni le score d'un participant ni son statut auprès du YAGP.

- Il n'est pas permis aux parents d'observer les Master Classes, en raison des contraintes d'espace dans les studios.
- À la demande des nombreuses administrations des installations de théâtre, et afin de respecter les règlements sur le code du feu et les considérations de sécurité, un maximum de 2 représentants par école (y compris les enseignants et les directeurs d'écoles / de studios) sont autorisés en coulisses – **UNIQUEMENT DURANT LES OPEN STAGE ! Aucune exception ne sera faite.**
- Le YAGP se réserve le droit d'effectuer des enregistrements photo et / ou vidéo à tout moment durant tout évènement YAGP. Cela comprend, mais sans s'y limiter, les enregistrements de Master Classes, les répétitions ou les représentations des participants durant les compétitions, ou toutes activités dans le hall d'entrée ou les coulisses. En participant, les participants et leurs parents et / ou tuteurs légaux donnent leur autorisation expresse au YAGP de réaliser tout enregistrement photo / vidéo à tout moment. De plus, en participant au YAGP, les participants et leurs parents et/ou tuteurs légaux donnent au YAGP leur autorisation expresse d'utiliser ces enregistrements photo / vidéo (y compris ceux incluant leur nom ou leur ressemblance) pour les fins promotionnelles du YAGP (y compris toutes utilisations imprimées, en ligne, ou sur les médias sociaux).

## **Catégories par Âge**

- **Catégorie Senior** : 15 - 19 ans  
(Né entre le 2 Janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> Janvier 2004)
- **Catégorie Junior** : 12 - 14 ans  
(Né entre le 2 Janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> Janvier 2007)
- **Catégorie Précompétitive** : 9 - 11 ans  
(Né entre le 2 Janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> Janvier 2010)

### **Pas de Deux, Duets, Petits et Grands Ensembles :**

Pour obtenir l'âge moyen, additionner l'âge de tous les danseurs, et diviser par le nombre de danseurs. Le résultat doit être compris entre 9 et 19.

**VEUILLEZ NOTER** : Il est fortement encouragé que les Pas de Deux comportant un danseur garçon de moins de 14 ans soient réalisés en « Par terre » uniquement, sans soulèvement au-dessus du niveau d'épaule.

## **Processus d'inscription**

Pour postuler aux **Semi-Finales régionales ou à la Finale**, les participants doivent s'inscrire en ligne sur le site internet du YAGP <http://www.yagp.org>

Pour postuler à la finale de New-York, les participants doivent être invités depuis leur compétition régionale, et recevront des instructions par le YAGP.

- Pour créer un NOUVEAU COMPTE ou vous inscrire avec votre ancien compte, veuillez suivre ces instructions étape par étape sur la manière d'effectuer correctement l'inscription :

Inscription Nouvelle École / Studio [video](#)  
Danseur individuel affilié à une école [video](#)  
Danseur Indépendant [video](#)

- **POUR TOUS LES COMPTES « ÉCOLE » EXISTANTS** : Si votre école a déjà créé un nom d'utilisateur et un mot de passe, ils devraient suivre le même processus cette saison et inscrire tous les élèves. Une fois l'inscription terminée, les étudiants peuvent se connecter à leurs propres compte et vérifier les informations ou effectuer un paiement, cependant l'école doit compléter l'inscription.
- Les participants ayant créé un compte d'inscription pour participer à la saison 2018 du YAGP peuvent utiliser ce même compte pour s'inscrire à la saison 2019 du YAGP.
- Pour les comptes nouveaux et déjà existants, afin d'être correctement enregistrés comme représentant leur école, les participants doivent obtenir des dirigeants de l'école l'identifiant à 36 chiffres correspondant à cette école. Le fait de ne pas utiliser cet identifiant peut entraîner la possibilité de ne pas relier l'inscription du danseur individuel à son école.
- Une fois l'inscription terminée et toutes les entrées ajoutées à l'enregistrement, les participants recevront un email contenant le formulaire de renonciation, qui doit être complété à la réception. Après avoir complété le formulaire, les participants seront autorisés à accéder au paiement de l'inscription.
  - VEUILLEZ EXAMINER ATTENTIVEMENT vos informations d'inscription avant de les soumettre
  - Si vous ne recevez pas le formulaire de renonciation dans les 24 heures suivant la soumission de votre inscription, veuillez vérifier l'e-mail que vous avez fourni et vous renvoyer le formulaire via votre compte Dance Genie ([video tutorial](#)). Si le problème persiste, veuillez contacter le bureau d'inscription régional du YAGP

- VEUILLEZ VÉRIFIER ATTENTIVEMENT l'adresse email indiquée sur le formulaire d'inscription. C'est notre seul moyen de communiquer avec vous et de confirmer votre inscription.
- le YAGP ne saurait être tenu responsable des informations entrées par les participants ou par leurs représentants dans le système d'inscription en ligne. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS de vérifier que les informations qu'ils soumettent sont correctes.
- Après avoir complété l'inscription, y compris la section de paiement, vous recevrez un email de confirmation. Cet email de confirmation sera uniquement envoyé à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription.

## **SOUMETTRE SA MUSIQUE**

Une fois que la compétition pour lequel vous vous êtes inscrit est fermée à l'inscription, toutes les écoles et tous les participants indépendants recevront un email vous invitant à créer et à activer votre compte personnel sur la plateforme **YAGP Music**. Il s'agit d'une inscription unique, très courte, qui sera valide pour tous les sites YAGP auxquels vous pourrez participer cette année et dans le futur. Il est donc important que vous conserviez vos informations de compte pour pouvoir vous connecter à l'avenir. Veuillez noter : cet email sera envoyé à l'"email d'enregistrement" de votre compte Dance Genie. Assurez-vous de vérifier vos dossiers de courrier indésirable pour vous assurer que l'e-mail d'invitation de téléchargement de musique ne s'y trouve pas.

**IMPORTANT** : Ce système a été utilisé pour la saison **2018** du YAGP, aux compétitions PARIS, BARCELONE, toutes les étapes régionales des U.S.A, ainsi que pour la finale de NEW-YORK. Si vous avez participé à une ou plusieurs de ces compétitions en 2017/2018, alors vous **ou votre école** devrait déjà avoir un compte vous permettant de soumettre votre musique pour la saison 2019 du YAGP. Si cela n'est pas le cas, de nouvelles invitations seront envoyées **uniquement aux écoles/studios, et aux danseurs indépendants ne possédant pas encore de compte lorsque les inscriptions seront closes.**

*Si vous rencontrez des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec le guide, veuillez contacter [music@yagp.org](mailto:music@yagp.org)*

### **Instructions :**

1 - Une fois que vous avez été redirigé vers la plateforme, cliquez sur le bouton **ACTIVATE ACCOUNT (ACTIVER COMPTE)**. Vous serez redirigé vers la page d'accueil / de connexion et invité à créer votre compte protégé par mot de passe. Une fois que vous avez créé votre compte, vous recevrez un email de confirmation (veuillez prendre note que la première page peut prendre un certain temps pour le chargement complet).

2 - Vous devriez maintenant pouvoir vous connecter à votre espace de téléchargement de musique personnel en entrant votre adresse e-mail enregistrée et le mot de passe que vous avez créé lors de la création de votre compte Musique.

3 - Dans votre espace personnel, sur la gauche, accédez à **FOLDERS> SHARED FOLDERS (DOSSIERS>DOSSIERS PARTAGÉS)**. Vous pouvez alors accéder à un espace de téléchargement spécifique à chaque compétition, chacune étant divisée en catégories:

Ensembles/Solos, Classical/ Contemporary, Junior/Senior/Pre-Competitive, etc.



EXEMPLE : Si vous souhaitez soumettre un fichier musique pour un participant Senior effectuant un solo Classique pour la compétition de Paris, cliquez sur SHARED FOLDERS (DOSSIERS PARTAGÉS), sélectionnez le dossier PARIS, puis SOLOS, puis SENIOR, et enfin CLASSICAL.

### **NOMMER VOS FICHIERS MUSIQUES – TRÈS IMPORTANT :**

Veillez vous assurer de respecter le protocole ci-dessous lorsque vous nommez vos musiques. Ceci dans le but d'être certain que la bonne musique sera associée au bon danseur lors des compétitions. **VEUILLEZ NOTER QUE LES MUSIQUES NE RESPECTANT PAS CE FORMAT DE NOM NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

**Veillez également noter que vos fichiers musiques devraient être renommés AVANT d'être chargés dans le système.**

#### Solistes :

Venue – Catégorie – Classique/Contemporain – Nom Complet du Danseur (Age) – Variation – durée

**EXEMPLE : Paris – Junior – Classique – Jane Doe (14) – Variation from Paquita – 2min30**

#### Ensembles :

Venue – Type d'ensemble – École – Titre / Variation – durée

**EXEMPLE : Paris – Large Ensemble – Ballet Academy – White Rain – 2min45.**

### **SOUMETTRE VOTRE MUSIQUE :**

Après avoir créé votre compte et renommé vos musiques, vous pouvez maintenant charger vos musiques au bons endroits. Ceci peut être fait de 2 façons :

- **Glissez et déposez votre fichier musical depuis votre ordinateur directement dans le dossier final que vous avez maintenant ouvert sur votre espace personnel.** Une barre de chargement indiquera la progression du téléchargement. Quand 100% est atteint, le téléchargement est terminé. C'est aussi simple que cela ! Si vous devez télécharger plusieurs fichiers musicaux dans un dossier, vous pouvez le faire en les sélectionnant tous en même temps, puis en les faisant glisser et en les déposant dans le dossier. Les fichiers seront automatiquement mis en file d'attente et téléchargés les uns après les autres.

- **Cliquez sur BROWSE FILES (parcourir) et localisez sur votre ordinateur le(s) fichier(s) musical que vous souhaitez charger DANS CETTE CATEGORIE. Cliquez sur Ouvrir pour télécharger le fichier.** Une barre de chargement indiquera la progression du téléchargement. Quand 100% est atteint, le téléchargement est terminé. Si vous devez télécharger plusieurs fichiers musicaux dans un dossier, vous pouvez le faire en les sélectionnant tous en même temps, puis en cliquant sur Ouvrir pour télécharger les fichiers. Les fichiers seront automatiquement mis en file d'attente et téléchargés les uns après les autres.

## **MODIFIER UNE ENTRÉE :**

Veillez noter que sur votre espace personnel, vous pouvez seulement voir et lire vos propres fichiers, que vous avez chargés vous-même. Si vous devez supprimer une piste et la remplacer par une nouvelle version, nous vous demandons d'écrire directement à [music@yagp.org](mailto:music@yagp.org) et de spécifier le fichier que vous voulez supprimer AVANT de charger le fichier de remplacement. Vous recevrez un e-mail vous informant que le fichier a été supprimé et que vous pouvez télécharger la piste de remplacement.

## **DATES LIMITES**

- Pour les inscriptions aux Semi-Finales, les demandes d'inscription des participants sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les inscriptions ferment à partir du moment où la capacité maximale de l'évènement est atteinte. Toutes les demandes d'inscription supplémentaires seront placées sur la liste d'attente de cet évènement. Si des places se libèrent, les demandes de la liste d'attente seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues. Si vous êtes sur liste d'attente, aucun paiement n'est requis et ne sera accepté. **VEUILLEZ NOTER** : être placé sur liste d'attente ne garantit pas une inscription. Cependant, le YAGP fait de son mieux pour accommoder tous les participants, et est souvent capable d'accepter des élèves sur liste d'attente.
- Toutes modifications, y compris les variations « à déterminer », DOIVENT ETRE TRANSMISES AVANT 14H LE MERCREDI précédant la compétition. Tout manquement à la mise à jour des informations avant la date limite peut compromettre la capacité du jury à évaluer correctement la performance de l'élève, nuire à la capacité de l'équipe technique à accommoder la performance, et compromettra l'annonce de la performance de l'élève durant la compétition.
- La date limite pour soumettre sa musique (ou un changement de musique) est fixée à DEUX SEMAINES avant la compétition.

## **PAIEMENTS ET DATES LIMITES DE PAIEMENT POUR LES SEMI-FINALES**

Pour votre commodité, nous avons 3 options de paiement cette année :

1. Enregistrez votre danseur et payez vos frais en entier - cela signifie que vous êtes enregistré à 100%, et nous sommes impatients de vous voir sur la compétition !
2. Enregistrez votre danseur et payez les frais d'inscription de 95 \$ - cela signifie que vous êtes à mi-chemin et devrez compléter votre paiement 60 jours avant la compétition ou plus tôt.
3. Enregistrez votre danseur sans payer de frais d'inscription - cela signifie que vous avez seulement terminé l'inscription de votre côté et que le système ne vous reconnaît pas comme enregistré. Jusqu'à ce que nous recevions le paiement minimum, le système ne vous inclura pas dans le calendrier des compétitions.

AFIN DE POUVOIR RÉSERVER LES LIEUX D'UNE COMPÉTITION, LE YAGP DOIT PERCEVOIR DES FRAIS D'INSCRIPTION DE 95\$ (par danseur, par compétition).

(Attention ! les 95\$ de frais d'inscription incluent 50\$ non remboursables de frais administratifs).

Le planning final de la compétition inclura uniquement les participants ayant réglé tous leurs frais au plus tard 60 jours avant la compétition.

Si votre solde n'est pas payé intégralement 60 jours avant la compétition, votre inscription sera supprimée. Veuillez consulter ci-dessous la politique de remboursement.

Veuillez regarder les tutoriels vidéo avec les instructions pas à pas sur la façon de compléter correctement le paiement :

Tutoriel Paiement Indépendant : [video](#)

Tutoriel Paiement Studio : [video](#)

## **Frais d'inscription et remboursements**

### **Frais d'inscription en Semi-Finale**

- Inscription - 95\$ par danseur, par compétition ( inclut les Master Classes ainsi que les 50\$ NON- REMBOURSABLES de frais de dossier)
- Solo Classique ou Contemporain - 105\$ pour chaque solo présenté
- Pas de Deux - 105\$ par danseur, par variation
- Pas de Deux Contemporain - 60\$ par danseur, par variation
- Duo / Trio - 60\$ par danseur, par variation
- Grands Ensembles (4+ membres) - 45\$ par danseur, par variation
- Frais d'inscription par vidéo (solistes) - 50\$ par danseur, par variation
- Frais d'inscription par vidéo (Ensembles) - 50\$ par ensemble

**VEUILLEZ NOTER** : Les Semi-Finales Européennes sont évaluées en Euros (€)  
Les Semi-Finales Américaines sont évaluées en Dollars Américains (\$)  
Les Semi-Finales Australiennes sont évaluées en Dollars Australiens (\$)  
Les frais pour l'Australie sont: \$ 280 AUD (\$ 95 AUD Frais d'inscription inclus)

### **Frais d'inscription en Finale**

- Inscription
  - Solistes & Pas de Deux : 310\$ par danseur (Inclut les frais de dossiers d'inscription, séminaires, classes d'échauffement, et admission gratuite à toutes les activités de compétition YAGP telles que la fête des participants et le Gala du 19 et 20 Avril 2019)
  - Ensembles : 210\$ par danseur (Inclut les frais de dossiers d'inscription, séminaires, classes d'échauffement, et admission gratuite à toutes les activités de compétition YAGP telles que la fête des participants et le Gala du 19 et 20 Avril 2019)

Frais d'Ensembles additionnels :

- Pas de Deux : 100\$
- Duo / Trio : 55\$
- Ensemble (4 danseurs ou plus) : 40\$

### **VEUILLEZ NOTER**

**Tous les frais d'inscriptions à des évènements régionaux sont non-transférables.**

## **AIDE FINANCIÈRE**

**Nous nous engageons à fournir des opportunités de formation et de performances aux danseurs talentueux, indépendamment de leur situation financière. Si vous souhaitez participer à YAGP mais que vous éprouvez des difficultés financières, veuillez nous contacter afin que nous puissions faire de notre mieux pour vous aider. VEUILLEZ NOTER : Si vous êtes inscrit à un programme de repas gratuit dans votre école, vous êtes automatiquement admissible à recevoir une aide financière pour votre participation au YAGP. Veuillez contacter le service financier à [finance@yagp.org](mailto:finance@yagp.org) pour obtenir de l'aide sur ces questions.**

## **FRAIS DE RETOURS**

Tous retours de chèques pour fonds insuffisants feront l'objet de 35\$ de frais de traitement.

## **REMBOURSEMENTS**

Les remboursements ne sont délivrés qu'en cas de blessure, après une déduction de 50\$ de frais administratifs (par danseur, par compétition). En cas de blessure, le YAGP doit être immédiatement informé, au plus tard une semaine avant la compétition par le participant, un parent, ou un enseignant par email, à l'adresse [finance@yagp.org](mailto:finance@yagp.org). Toutes les demandes de remboursement doivent être accompagnées d'une note de médecin, signée à l'encre, tamponnée, et présentant l'en-tête du cabinet médical. Les remboursements ne sont applicables qu'à un participant BLESSÉ.

À l'exception d'une force majeure ou d'une urgence, le fait de ne pas notifier le YAGP de la blessure d'un participant avant la date limite (une semaine avant la compétition) induira **25\$ de frais de dossiers additionnels**

## **Répertoire, Limites de Temps & Accessoires**

### **Liste du Répertoire Classique**

Pour pouvoir participer au YAGP dans la catégorie Ballet Classique, les participants doivent choisir une variation dans la Liste du Répertoire Classique ci-dessous. Cette liste est approuvée par la majorité des Juges du YAGP. Si vous choisissez une variation ne figurant pas sur cette liste, il reviendra à chaque juge de décider si l'âge et les compétences sont appropriés. Si un participant est admis à la Finale de New-York avec une variation ne figurant pas sur la liste, les juges peuvent demander que la variation soit changée pour une variation de la liste approuvée.

**Veillez noter :** Gamzatti Variation du temple (Chorégraphie : N. Makarova) n'est PAS acceptée (nos juges peuvent abaisser votre score si cette variation est présentée).

**VEUILLEZ NOTER :** Aux compétitions régionales Européennes, chaque participant peut présenter au maximum 2 variations classiques et 2 variations contemporaines.

Note niveau Précompétitif :

Les règles du YAGP permettent aux enseignants d'apporter de légères modifications à la chorégraphie originale afin d'accommoder le niveau technique de l'élève. Si des modifications importantes sont apportées à une variation classique ou si une œuvre est chorégraphiée pour l'élève, cette pièce sera considérée comme une entrée en Contemporain / Libre.

Note Junior :

Dans chaque catégorie, nos juges évaluent les danseurs en fonction de leur groupe d'âge spécifique. Nous conseillons fortement aux participants juniors de choisir la variante appropriée à leur âge et à leur niveau de compétence.

## CATÉGORIE PRÉCOMPÉTITIVE

### **Ballet** (Chorégraphe)

- **Coppélia** (A. St. Leon) Variation Acte 1
- **Don Quichotte** (M. Petipa) Variation Cupidon
- **Fairy Doll** (S. Legat)
- **Flower Festival at Genzano** (A. Bournonville) Pas de Deux Variations
- **Giselle** (J. Perrot, J. Coralli) Peasant Pas de Deux Variations
- **Harlequinade** (M. Petipa) Pas De Deux Variations
- **La Bayadere** (M. Petipa) Three Shade Variations
- **La Fille Mal Gardée** (B. Nijinska, D. Romanoff) Pas de Deux Variations
- **Le Corsaire** (M. Petipa) Odalisque Variations
- **Paquita** (M. Petipa) All Variations (except Principal Variations)
- **Raymonda** (M. Petipa) All Variations (except Principal Variations)
- **Swan Lake** (M. Petipa, L. Ivanov) Pas de Trois Variations
- **The Flames of Paris** (V. Vainonen) Pas de Deux Variations
- **The Sleeping Beauty** (M. Petipa) Variations of Fairies, Blue Bird Pas de Deux Variations

*Les participants précompétitifs sont encouragés à apporter de légères modifications et simplifier les variations ci-dessus en tenant compte de leur niveau technique*



## CATÉGORIE JUNIOR

### **Ballet** (Chorégraphe)

- **Coppélia** (A. St. Leon) Pas de Deux et toutes Variations
- **Diana & Actéon** (A. Vaganova) Pas de Deux et Variations
- **Don Quichotte** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations
- **Fairy Doll** (S. Legat)
- **Flower Festival at Genzano** (A. Bournonville) Pas de Deux et toutes Variations
- **Giselle** (J. Perrot, J. Coralli) Variation of Giselle, Acte I Peasant Pas de Deux et Variations, Pas de Deux Variations from Acte II
- **Harlequinade** (M. Petipa) Pas De Deux et Variations
- **La Bayadere** (M. Petipa) Three Shade Variations, Acte III ;; Gamzatti Variation, Pas de Deux et Variations, Bronze Idol, Nikia Variation (La Variation Nikia n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)  
**Veillez noter** : La variation Gamzatti (N. Makarova) n'est PAS acceptée (les juges peuvent abaisser votre score)
- **La Esmeralda** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations
- **La Fille Mal Gardée** (B. Nijinska, D. Romanoff) Pas de Deux et toutes Variations
- **La Sylphide** (A. Bournonville) Pas de Deux et toutes Variations
- **Laurencia** (V. Chabukiani)
- **Le Corsaire** (M. Petipa) Pas d'Esclave et Variations, Odalisque Variations, Jardin Animé, Acte III Pas de Deux et Variations
- **Les Sylphides/Chopiniana** (M. Fokine) Male et Female Mazurkas, Valse # 7 et Valse #11, Prélude
- **Napoli** (A. Bournonville) Pas de Six et toutes Variations
- **Paquita** (M. Petipa) Toutes variations (Veillez noter : Paquita Étoile n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)
- **Raymonda** (M. Petipa) Toutes variations
- **Satanella** (M. Petipa) Pas de Deux et Variations
- **Swan Lake** (M. Petipa, L. Ivanov) Pas de Trois et Variations, Odette Variation, Acte II
- **Le réveil de Flore** Variations
- **The Flames of Paris** (V. Vainonen) Pas de Deux et Variations
- **The Nutcracker Suite** (V. Vainonen) Pas de Deux et Variations
- **The Sleeping Beauty** (M. Petipa) Variations of Fairies, Aurora Variations from Acte I et Acte II (moins de 2 minutes et 30 secondes), Blue Bird Pas de Deux et Variations, Wedding Pas de Deux et Variations. (Veillez noter : Aurora Variation de l'Acte I n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)
- **The Cavalry Halt** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations
- **The Talisman** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations

## CATÉGORIE SENIOR

### **Ballet** (Chorégraphe)

- **Coppélia** (A. St. Leon) Pas de Deux et toutes Variations
- **Diana & Actéon** (A. Vaganova) Pas de Deux et Variations
- **Don Quichotte** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations
- **Fairy Doll** (S. Legat
- **Flower Festival at Genzano** (A. Bournonville) Pas de Deux et toutes Variations
- **Giselle** (J. Perrot, J. Coralli) Variation of Giselle, Acte I Peasant Pas de Deux, Pas de Deux Variation from Acte II
- **Grand Pas Classique** (V. Gsovsky) Pas de Deux et toutes Variations
- **Harlequinade** (M. Petipa) Pas De Deux et Variations
- **La Bayadère** (M. Petipa) Three Shade Variations, Acte III ;; Gamzatti Variation, Pas de Deux et Variations, Bronze Idol, Nikia Variation (La Variation Nikia n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)  
**Veillez noter** : La variation Gamzatti (N. Makarova) n'est PAS acceptée (les juges peuvent abaisser votre score)
- **La Esmeralda** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes Variations
- **La Fille Mal Gardee** (B. Nijinska, D. Romanoff) Pas de Deux et toutes Variations
- **La Sylphide** (A. Bournonville) Pas de Deux et toutes Variations
- **Laurencia** (V. Chabukiani)
- **Le Corsaire** (M. Petipa) Pas d'Esclave et Variations, Odalisque Variations, Jardin Anime, Acte III Pas de Deux et Variations
- **Les Sylphides/Chopiniana** (M. Fokine) Male et Female Mazurkas, Valse # 7 et Valse # 11, Prelude
- **Napoli** (A. Bournonville) Pas de Six et toutes Variations
- **Paquita** (M. Petipa) All Variations (Veillez noter : Paquita Étoile n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)
- **Pharaoh's Daughter** (P. LaCotte) Toutes Variations
- **Raymonda** (M. Petipa) Toutes Variations
- **Satanella** (M. Petipa) Pas de Deux et Variations
- **Swan Lake** (M. Petipa, L. Ivanov) Pas de Trois et Variations, Odette Variation, Acte II Black Swan Pas de Deux et Variation
- **Le réveil de Flore** Variations
- **The Flames of Paris** (V. Vainonen) Pas de Deux et Variations
- **The Nutcracker Suite** (V. Vainonen) Pas de Deux et Variations
- **The Sleeping Beauty** (M. Petipa) Variations of Fairies, Aurora Variations from Acte I et Acte II (moins de 2 minutes et 30 secondes), Blue Bird Pas de Deux et Variations, Wedding Pas de Deux et Variations. (Please note: Veillez noter : Aurora Variation de l'Acte I n'est pas acceptée en compétition à moins de faire moins de 2 minutes et 30 secondes)
- **The Cavalry Halt** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes
- **The Talisman** (M. Petipa) Pas de Deux et toutes
- **Walpurgis Nacht** (L. Lavrovsky) Pas de Deux et Variations

*Les variations listées ci-dessous ne peuvent être effectuées qu'avec l'autorisation écrite expresse des détenteurs des droits individuels de ces chorégraphies ou des gestionnaires de fiduciaires ou fondations, accordant leur permission pour que ces variations soient dansées aux régionales et finales du YAGP, ou encore des Galas coproduits par le YAGP.*

- **Études** (H. Lander) Ballerina's Variation **UNIQUEMENT OUVERT AUX FEMMES**
- Toutes les chorégraphies par Frederick Ashton
- **Pharaoh's Daughter** (P. LaCotte) Toutes Variations

## LIMITES DE TEMPS

- Variations Classiques ou Contemporaines / Libres : 2 minutes et 30 secondes maximum (2:30)
- Ensembles :
  - o Pas de Deux classiques : 6 minutes maximum (6 :00) (Adagio et Coda uniquement)
  - o Pas de Deux contemporains : 3 minutes et 30 secondes maximum (3 :30)
  - o 2-3 membres : 2 minutes et 45 secondes maximum (2 :45)
  - o 4-9 membres : 3 minutes et 30 secondes maximum (3 :30)
  - o 10+ membres : 5 minutes maximum (5 :00)

Les participants ne sont autorisés AUCUN temps additionnel. Toute performance excédant le temps autorisé peut entraîner une déduction de points ou une disqualification.

## ACCESSOIRES

- Veuillez noter que l'utilisation de tous types d'accessoires est au risque des participants. Le YAGP ne saurait être tenu pour responsable de toute blessure ou incident résultant de l'utilisation par un participant d'accessoires de leur choix.
- Le YAGP ne fournit pas de stockage pour les accessoires
- Le YAGP ne fournit pas d'aide pour le déplacement d'accessoires sur ou hors scène. Le stockage et le déplacement d'accessoires sur et hors scène sont la responsabilité du participant.
- Pour utiliser des accessoires en Finale du YAGP, TOUS LES ACCESSOIRES DOIVENT ÊTRE APROUVÉS par le Bureau de Production en avance (au plus tard 3 semaines avant le début de la Finale). Pour faire approuver l'utilisation d'accessoires en Finale du YAGP, envoyer un email à [production@yagp.org](mailto:production@yagp.org) avec pour titre « Props usage request – YAGP Finals »
- Le YAGP ne fournit pas d'assistance pour l'envoi, la livraison ou la réception d'accessoires avant ou après une compétition.
- Le YAGP rappelle aux enseignants, parents et élèves que l'espace en coulisse est souvent limité, et par conséquent les accessoires peuvent ne pas tenir dans l'espace alloué. Nous demandons aux chorégraphes de prendre ceci en compte lors de la fabrication des accessoires, et de limiter leur utilisation au strict minimum.

## PRIX RÉGIONAUX ET SCORES

- Les vainqueurs des catégories Ballet Classique et Contemporain / Libre peuvent être annoncés séparément ou ensemble. Cela sera déterminé à la discrétion des juges.
- Pour toutes les catégories d'âge, les participants masculins et féminins participeront séparément à moins qu'il y ait moins de 6 participants masculins. Le cas échéant, des participants masculins et féminins seront combinés aux fins du placement, cependant un prix distinct pour Meilleur Danseur Masculin peut être présenté à la discrétion du jury.
- Le Grand Prix est donné pour la meilleure performance globale dans la catégorie Senior. Le Youth Grand Prix (Grand Prix Jeunesse) est donné pour la meilleure performance globale dans la catégorie Junior. Le Hope Award (Prix Espoir) est donné pour la meilleure performance globale dans la catégorie Précompétitive. Ces distinctions sont remises aux danseurs qui, selon le consensus du jury du YAGP, ont dépassé tous les danseurs de leur tranche d'âge aussi bien dans la catégorie Ballet Classique que Contemporain / Libre. Pour être considérés pour ces distinctions, les participants doivent effectuer une variation Classique ainsi qu'un solo Contemporain/Libre.
- Le YAGP se réserve le droit de ne pas attribuer toutes les distinctions énoncées.

## SCORES

Le système de notation comporte deux composantes - Artistique et Technique - et est établi sur un système à 100 points. Les notes de chaque juge sont la moyenne des notes Artistique et Technique. Le score total est la moyenne des notes données par tous les juges (Il y a typiquement trois à cinq juges à chaque Semi-Finale régionale), tous d'horizons différents. En plus d'établir un score numérique pour les performances de chaque candidat, les juges peuvent offrir des commentaires personnels sur la feuille de notation, dans le but d'aider les participer dans leur formation. La notation est ajustée au niveau technique individuel des élèves.

## FEUILLES DE NOTATION

Les feuilles de score sont disponibles pour le ramassage tout au long de la dernière journée des Master classes (si celles-ci suivent la cérémonie de remise des prix) au bureau du YAGP dans les studios ou immédiatement après la cérémonie de remise des prix. Si vous ne pouvez pas récupérer vos scores à ce moment-là, veuillez utiliser le scénario suivant:

- Déléguez le ramassage de vos feuilles de notations à vos représentants en leur donnant la badge de participant/enseignant et le YAGP leur remettra les scores. Veuillez noter que le YAGP n'est pas responsable des feuilles de notations après qu'elles sont récupérées.

Nous ne conservons aucun score après la compétition, et donc n'aurons pas accès aux commentaires des membres du jury, mais serons heureux de vous fournir des scores numériques.

**VEUILLEZ NOTER** : Les règles du YAGP ne permettent pas aux participants d'être récompensés à plus d'une compétition La seule exception étant qu'un danseur obtienne un meilleur score qu'à une compétition précédente.

*Exemple : Si un danseur a déjà été placé dans le top 12 d'une Semi-Finale, il / elle ne sera pas éligible pour être placé dans le top 12 d'aucune autre compétition – excepté s'il / elle obtient un meilleur classement (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, ou 3<sup>ème</sup> place). Si un danseur obtient la 2<sup>ème</sup> place à une Semi-Finale, alors la seule possibilité qu'il / elle aura d'être classé dans une autre compétition sera d'obtenir la 1<sup>ère</sup> place, ou le meilleur score global dans sa catégorie d'âge.*

## **SÉLECTION POUR LA FINALE DU YAGP (NOUVEAU : 96 est le nouveau score total pour être éligible en Finale !)**

- Pour être admissible en Finale, les danseurs doivent être sélectionnés à un évènement Semi-Final du YAGP (compétition, audition, ou Master Classe), ou bien passer le tour préliminaire Vidéo (uniquement disponible pour les élèves internationaux qui ne peuvent participer à une Semi-Finale dans leur pays).
- SEMI-FINALES RÉGIONALES : Afin d'être éligible à participer à la Finale, les danseurs doivent recevoir un score total de 96 ou plus pour une entrée solo dans la catégorie Ballet Classique. Additionnellement, des participants n'ayant pas reçu un score total de 96 ou plus peuvent être invités en Finale à la discrétion du Jury.
- TOUR VIDÉO PRÉLIMINAIRE : Pour être admissible en Finale, les danseurs doivent être sélectionnés par le jury du YAGP sur la base de leur entrée Vidéo Préliminaire. La date limite pour soumettre sa vidéo est fixée à 23:59 le 1<sup>er</sup> Décembre 2018. Format préféré : Lien YouTube. Les vidéos dont l'accès nécessite un mot de passe ou devant être téléchargées ne seront pas acceptées. Les élèves passant en Finale seront notifiés par email, à l'adresse indiquée lors de leur inscription, au plus tard le 1<sup>er</sup> Février 2019.
- En raison de l'espace limité à la Finale du YAGP, les participants sélectionnés en Semi-Finale ont la priorité sur les élève ayant participé via le tour préliminaire Vidéo. Le YAGP se réserve le droit de clôturer le tour vidéo préliminaire quand le quota de chaque compétition est atteint.
- Les ensembles sont invités aux finales à la discrétion des juges ou si un score total de 96 ou plus est reçu. Pour être éligible à l'invitation du jury, une inscription à l'Ensemble doit recevoir un score total de 96 ou plus.
- Recevoir la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place à une semi-finale régionale ne garantit pas la sélection en Finales, car ces places sont attribuées par rapport aux autres performances de chaque catégorie.
- Exemple: Si un danseur a reçu la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place de sa catégorie mais n'a pas obtenu un score total de 96 ou plus pour leur entrée au Ballet classique, le danseur n'est pas éligible pour la finale.

### **CONCERNANT LES DANSEURS EN CATÉGORIE PRÉCOMPÉTITIVE**

- Les participants de la catégorie précompétitive sont admissibles aux finales s'ils reçoivent un score de 96 ou plus dans une de leur performance solo.  
VEUILLEZ NOTER : Seules les pièces ayant reçu un score total de 96 ou plus sont éligibles en %Finale. Si un participant précompétitif reçoit un score de 96 ou plus sur plusieurs pièces, SEULES 2 PIÈCES peuvent être choisies pour la Finale – 1 Classique et 1 Contemporain.

### **CONCERNANT LES DANSEURS EN CATÉGORIES JUNIOR ET SENIOR**

- Dans le cas d'une sélection pour la Finale, pour pouvoir participer, les danseurs Juniors et Seniors DOIVENT s'inscrire pour une variation en Classique et une Variation en Contemporain.
- Il est fortement recommandé que les participants s'inscrivent en Finale en présentant les mêmes variations que celles pour lesquelles ils ont été choisis pour aller en Finale. Cela n'est cependant pas obligatoire : les participants sont autorisés à sélectionner toute autre variation provenant de la Liste du Répertoire Classique.